



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-27

L'an deux mille dix,
Le 7 décembre, à Boulzicourt (Ardennes)

Date de convocation	8 novembre 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	0



Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Sylvain DALLA-ROSA, M. Bernard DEKENS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Renouvellement du contrat du chef de projet international – AMICE

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 5,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de créer un emploi de chargé de mission, chef de projet international :

- grade ingénieur,
- rémunération sur la base de l'indice brut 621, indice majoré 521 (échelon 7),
- à temps complet,
- pour une durée de 3 ans à compter de février 2011.

Le Président,

Jean-Paul BACHY